

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement numéro 326 établissant le tarif des permis et certificats.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2011 le Conseil a adopté le projet du règlement numéro 326 établissant le tarif des permis et certificats.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 juin 2011, à 20 heures, à la salle du Conseil, sise au 787, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3 Le projet de règlement 326 porte sur les objets suivants :
 - 3.1 La tarification des permis et certificats;
 - 3.2 Abrogation de l'ancien règlement portant le numéro 297 établissant le tarif des permis et certificats
- 4 Le projet du règlement numéro 326 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi

de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 8 juin 2011

Réjean Gouin

Directeur général, secrétaire-trésorier